FICHE MÉMO SASPAS

Stage Ambulatoire en Soins Premiers en Autonomie Supervisée Editée en Juin 2017



ORGANISATION GÉNÉRALE

1 INTERNE 6 MOIS

 Pà
 MAÎTRES de STAGE UNIVERSITAIRES

En moyenne 8 demi-journées/semaine à organiser selon le fonctionnement de la structure d'accueil

6 à 12 consultations par demi-journée soit environ 20 consultations/jour



Interne **obligatoirement** libéré(e) pour les formations présentielles organisées par le DMG. Demi-journées théoriques décomptées hors quota stage pratique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE L'INTERNE

Etre confronté aux diverses situations cliniques authentiques en médecine générale ambulatoire ;

Assurer un suivi au long cours (affections chroniques, grossesses, nourrissons...);

Collaborer avec les consoeurs/confrères et les autres professionnel(le)s de santé;

Participer aux actions collectives de prévention (Médecine scolaire, PMI,...);

Participer à l'organisation matérielle, administrative, juridique et comptable d'un cabinet.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

C'est un stage de formation au contenu et aux modalités pédagogiques définies.

Supervision indirecte Recours physique ou téléphonique possible à tout moment

pour assistance et conseil

Evaluation formative Debriefing quotidien permettant d'analyser les situations

complexes et les difficultés rencontrées

Rétroaction pédagogique Proposition d'axes d'amélioration en vue de l'acquisition

de nouvelles compétences et connaissances

LES 5 ENGAGEMENTS DU MSU

- 1 Accueillir l'interne et faciliter son intégration auprès des patients et de la structure d'accueil.
- 2 Se rendre disponible physiquement ou par téléphone en cas de besoin de l'interne.
- 3 Débriefer quotidiennement pour discuter des situations complexes et élaborer des solutions.
- 4 Donner une observation et un avis sur la validation des acquis pédagogiques en fin de stage.
- **5** Exercer ses fonctions d'enseignant dans le respect :
 - de la liberté de pensée, de la vie privée, des bonnes mœurs, et de l'éthique de chacun ; des obligations déontologiques et conventionnelles ;
 - des obligations pédagogiques définies par le département de médecine générale ; de la sécurité de l'étudiant aux plans pédagogique et assurantiel.

FOCUS DU DMG



Organisation
Temps de travail

Si l'organisation générale d'un SASPAS implique la réalisation d'en moyenne 8 demi-journées hebdomadaires, il est admis que ces demi-journées soient condensées d'un commun accord.



Organisation des consultations

Deux solutions possibles lorsque l'interne consulte : soit vaquer à vos occupations (organisationnelles, pédagogiques, de recherche ou autre), soit consulter en parallèle.

Le rythme et la durée des consultations de l'interne sont à adapter afin

de lui permettre de progresser sereinement.

Responsabilité

L'interne exerce par délégation, sous la responsabilité et la supervision du MSU dont il relève. L'interne doit cependant se munir d'une RCP à titre individuelle. Le MSU doit impérativement informer sa compagnie d'assurance qu'il accueille des étudiants.



Visite à domicile

Oui car formateur mais en théorie avec le moyen de locomotion du MSU. En pratique, il est de bon ton de dédommager l'interne en cas d'utilisation de son véhicule personnel, entrainant pour celui-ci des frais (surcoût assurantiel, essence, usure). Diverses solutions sont possibles.



Remplacement

Remplacer son MSU est formellement interdit pendant la durée du stage. Selon le code de santé publique (*Article R6153-6*), il n'est pas non plus possible de remplacer un autre médecin de la même structure.

EN CAS DE PROBLÈME OU DE QUESTION RELATIVE AUX STAGES AMBULATOIRES

@ Courriel medecine.stages.dmg@unicaen.fr

Téléphone Secrétariat de médecine générale - 02 31 56 82 21 **Adresse** Département universitaire de médecine générale

Pôle de Formation et Recherche en Santé 2 rue des Rochambelles - 14032 CAEN cedex 5

RÉFÉRENTIEL LÉGAL

Statut de l'interne en médecine - Code de la santé publique.

Temps de travail de l'interne en médecine - Décret n° 2015-225 du 26 février 2015.

Les modalités du SASPAS - Circulaire DGS/DES/n°192-2004 du 26 avril 2004.

La charte des maîtres de stage universitaires - Collège National des Généralistes Enseignants, 2012.

Nouvelle maquette DES médecine générale - Arrêté du 12 avril 2017

Comment devenir MSU et critères d'éligibilité - Page internet en cours de conception